

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02704
Numéro SIREN : 524 230 794
Nom ou dénomination : A.P.STAND

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2018 sous le numéro de dépôt 444

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise EURL AP STAND										Néant ☐ *						
Adresse de l'entreprise 17 Route d'Auvers 95300 PONTOISE																
SIREN		5	2	4	2	3	0	7	9	4						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2												Durée de l'exercice précédent * 1 2				
										Exercice N clos le		3 0 0 6 2 0 1 7				
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net		
										1		2		3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012								
		Autres *		014				016								
	Immobilisations corporelles *		028		30 710		030		28 644		2 066					
	Immobilisations financières * (1)		040		850		042				850					
	Total I (5)		044		31 560		048		28 644		2 916					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		2 681		052				2 681				
		Marchandises *		060		614		062				614				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		1 362		070				1 362				
		Autres * (3)		072		3 488		074				3 488				
	Valeurs mobilières de placement		080		29 708		082				29 708					
	Disponibilités		084		77 417		086				77 417					
	Charges constatées d'avance *		092		649		094				649					
	Total II		096		115 918		098				115 918					
Total général (I+II)										110		147 478		112 28 644 118 834		
PASSIF												Exercice N		NET		
												1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120		1 000			
	Écarts de réévaluation										124					
	Réserve légale										126		100			
	Réserves réglementées *										130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *										131		)		132	
	Report à nouveau										134		49 296			
	Résultat de l'exercice										136		21 724			
	Provisions réglementées										140					
	Total I										142		72 120			
Provisions pour risques et charges										Total II		154				
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164		13 405			
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166		3 395			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :										169		27 805)		172 29 914	
	Produits constatés d'avance										174					
Total III										176		46 715				
Total général (I + II + III)										180		118 834				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)	Dont dettes à plus d'un an		195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		786			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199					Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184					
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT																

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AP STAND

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/01/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	140
	Production vendue	Biens	215			214		
		Services *	217			218	129 820	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	(5 119)	
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	124 841	

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	25 735
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	371
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	32 468
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 743)				244	743
	Rémunérations du personnel *				250	38 927
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	35
	Dotations aux amortissements *				254	1 065
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }				262	
Total des charges d'exploitation (II)					264	99 344

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	25 497
Produits financiers	(III)	280	1 66		Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels	(IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347	}	300	90
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306	3 849
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	21 724

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	21 724
---	--	--	--	--	--	--	--	-----	--------

B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	21 724	314	
---------------------	--	--	-----	--------	-----	--

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	3 939	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	Dont divers			Investissements outre-mer	344			350
	ZFA (44. quaterdecies)	345						
	Créance due au report en arrière du déficit				346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	25 663	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	25 663	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>EURL AP STAND</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 887	442		444		446	4 887											
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456												
		Matériel de transport	460	24 518	462		464		466	24 518											
		Autres immobilisations corporelles	470	519	472	786	474		476	1 305											
Immobilisations financières		480	850	482		484		486	850												
TOTAL		490	30 774	492	786	494		496	31 560												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 845	532	42	534		536	4 887											
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
		Matériel de transport	550	22 215	552	1 000	554		556	23 215											
		Autres immobilisations corporelles	560	519	562	23	564		566	542											
TOTAL		570	27 579	572	1 065	574		576	28 644												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595													
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591															
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>EURL AP STAND</u>										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995			
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996			
Déficits reportables			984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA						
Déficits de l'exercice			860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129			
Total des déficits restant à reporter			870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800			
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380			
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374	25 992		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	9 168		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E-SD 2017

Désignation de l'entreprise: EURL AP STAND		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01072016 et clos le : 30062017		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108	140	
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141	129 820	
Production stockée	111	(5 119)	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144	124 841	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	25 735	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	371	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	24 617	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	50 723	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	137	74 118	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	74 118	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024	/	/
Date de cessation	186	/	/
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTSD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

30062017

SIREN

5 2 4 2 3 0 7 9 4

Dénomination de l'entreprise

EURL AP STAND

Adresse (voie)

17 Route d'Auvers

Code postal

95300

Ville

PONTOISE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LARRIVE Prénom(s) GILLES
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance: Date 11/10/1966 N° Département 78 Commune RUEIL MALMAISON Pays
 Adresse : N° 17 Voie ROUTE D AUVERS
 Code Postal 95300 Commune PONTOISE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

30062017

SIREN

5 2 4 2 3 0 7 9 4

Dénomination de l'entreprise

EURL AP STAND

Adresse (voie)

17 Route d'Auvers

Code postal

95300

Ville

PONTOISE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01072016	et clos le	30062017	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 <i>quinquies</i> C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:										Adresse du siège social:									
EURL AP STAND 17 Route d'Auvers 95300 PONTOISE																			
SIRET	5	2	4	2	3	0	7	9	4	0	0	0	1	7	Mél :				
Adresse du principal établissement:										Ancienne adresse en cas de changement:									

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

										SIRET										
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Fabrication et agencement de meubles	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	--------------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	25 663	Déficit	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 <i>quinquies</i>)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité		
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater</i> X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINETS PHILIPPE ET SOGECO ASSOCIES 1500 Avenue de la Grande Halle Immeuble INNEOS BAT B 78200 BUCHELAY Tél: 0130334122	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 12102017 Lieu: PONTOISE
	Qualité et nom du signataire:
	Signature:
Tél:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise EURL AP STAND

du 01/07/2016

Adresse 17 Route d'Auvers 95300 PONTOISE

au 30/06/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	XXX							
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 149
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	1 149

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2017 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	1 149	- de l'exercice . 2017 . . ⑩	25 663
- de l'exercice précédent ⑩	676	- de l'exercice précédent ⑩	23 731
Nom et qualité du signataire		À <u>PONTOISE</u> , le <u>12102017</u>	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EURL AP STAND

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 1 000 Euros

Siège social :
17 Route d'Auvers
95300 PONTOISE

R.C.S PONTOISE B 524 230 794

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt sept décembre au siège social,

Monsieur LARRIVE Gilles, demeurant 29 rue du Ruisseau 95770 MONTREUIL SUR EPTE

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 €, composant le capital social de la société AP STAND,

Associé unique de ladite société :

1/ A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI

En sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur LARRIVE Gilles, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 30 juin 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

2/ A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes clos au 30 juin 2017,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 21.724,05 Euros et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2017 s'élevant à 21.724.05 € de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------------|
| - Au compte REPORT A NOUVEAU CREDITEUR | |
| à hauteur de | 6.724,05 Euros |
| ce qui portera le solde à | 56.019,59 Euros |
| - A titre de dividendes, payable en 2018, la somme de | 15.000,00 Euros |

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code du Commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'associé unique, à savoir :

REMUNERATION :

Rémunération perçue par Monsieur LARRIVE Gilles
au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017
la somme de 26.400,00 Euros
au titre de ses fonctions de gérant majoritaire.

CHARGES SOCIALES :

Montant des cotisations sociales de l'exploitant payé
par la société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017
pour le compte de Monsieur LARRIVE Gilles
Gérant, la somme de 12.526,60 Euros
se décomposant comme suit :

- RSI :	10.127,00 €
- Retraite supplémentaire :	1.349,10 €
- Prévoyance	1.050,50 €

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales :

De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès verbal signé par l'associé unique est reproduit sur le registre des décisions.



le 17/01/2018